



Commune de Montségur

Envoyé en préfecture le 21/10/2026

Reçu en préfecture le 21/10/2026

Publié le

ID : 009-210902110-20261018-4626_1416-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 46-26

Date de convocation du Conseil : 13 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Absents excusés : 3

Absents excusés représentés : 2

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Robert FINANCE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Julie SALLES, Lionel VERGNENEGRE

Absents excusés : Olivier LAFITTE, Denis SALLES pouvoir donné à Julie SALLES, Pascale SOQUET pouvoir donné à Lionel VERGNENEGRE

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0 - La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Extension des horaires d'ouverture du château et du musée de Montségur durant l'automne et l'hiver

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le dimanche 18 octobre**, à 10h le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La fréquentation du château et du musée de Montségur ne se limite pas à la période de haute saison de mai à septembre. Durant l'automne et l'hiver, l'ensemble de notre site dont le musée et le village sont visités.

Le changement climatique nécessite par ailleurs une adaptation de notre accueil. Les conditions météo ont un impact direct sur la fréquentation. Les très belles journées d'automne et d'hiver permettent à celles et ceux qui le souhaitent de venir visiter le musée, le château ou le village.

Si la fréquentation progresse, cela bénéficiera à l'économie locale du village et du territoire du Pays d'Olmes. Il sera par ailleurs toujours possible d'ajuster les horaires en fonction de l'évolution constatée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle planification du personnel saisonnier permettra de répondre à ce besoin, avec le cas échéant de nouveaux recrutements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu ensemble :

1. **Approuve** la proposition des nouveaux horaires d'ouverture du château de Montségur des mois de novembre 2026 à mars 2027 de la manière suivante :
 - **Ouverture de la billetterie du château de 10h à 17h.**
 - **Ouverture de la billetterie du musée de 11h30 à 17h.**
Ils pourront évoluer selon la fréquentation observée.
2. **Demande** que :
 - Les nouveaux horaires entrent en vigueur à compter du **1^{er} novembre 2026**.
 - Les nouveaux horaires soient affichés à l'entrée des installations concernées, château et musée, ainsi que sur le site internet de la commune et tous les lieux d'informations concernés.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement des formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.



**Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ**